AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-833/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord de prêt conclu le 14 juin 2010 entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique pour le financement du projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Loumbila

> Visa CFN°0576 31-12-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la décision n° 2010-20/CC du 21 décembre 2010 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de prêt signé le 14 juin 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique pour le financement du projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Loumbila;

VU l'ordonnance n° 2010-012/PRES du 31 décembre 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 14 juin 2010 entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique pour le financement du projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Loumbila;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

Est ratifié l'accord de prêt conclu le 14 juin 2010 entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique pour le financement du projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Loumbila.

ARTICLE 2:

Le prêt d'un montant de un milliard huit cent trois millions huit cent quatre vingt un mille sept cent cinquante (1 803 881 750) francs CFA sera entièrement consacré au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

OMPAORE

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bemlinin

Le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique

et des ressources halieutiques